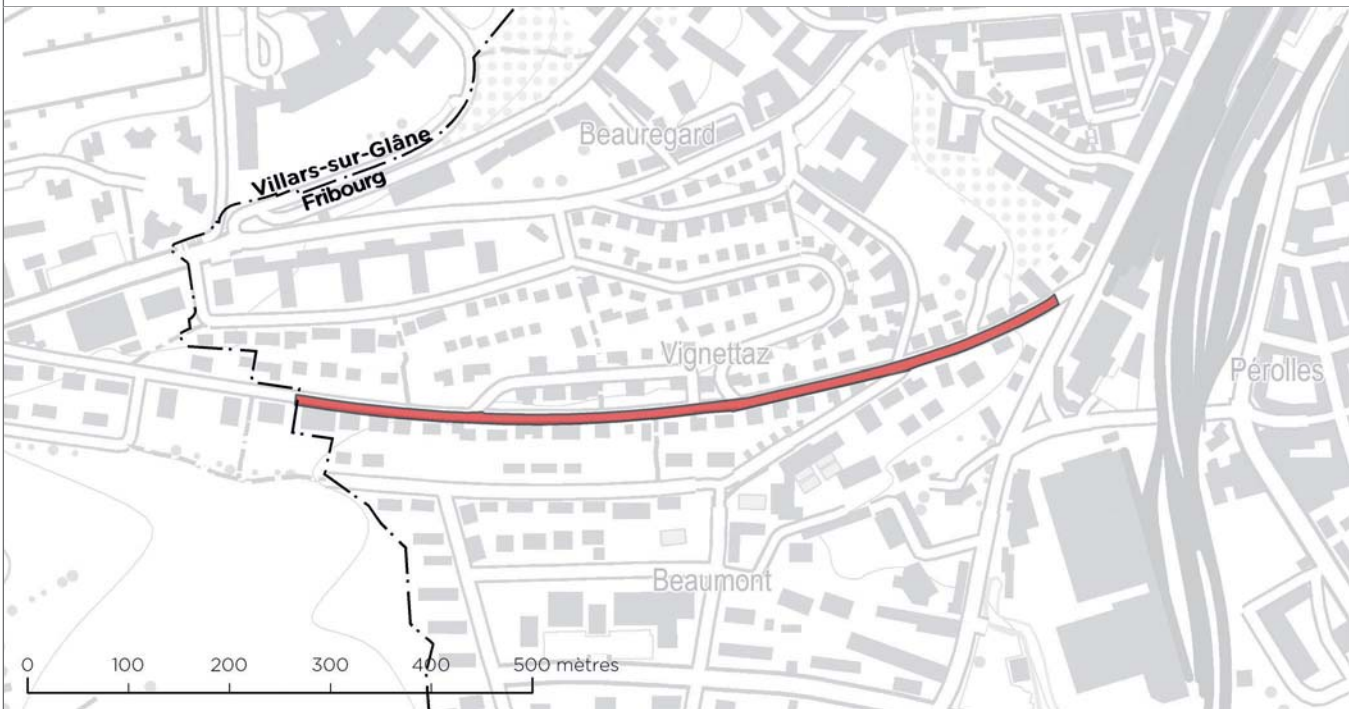


Centre de Fribourg	Paquet n°3 Compartimentage	Mesure infrastructurale
Priorité: A	Coûts: 100'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée :



Mesure

Etat actuel

La route du Fort Saint-Jacques est un axe collecteur, parallèle aux axes structurants de la route de Villars et de l'avenue de Beauregard, qui subit un trafic de transit entre Villars-sur-Glâne et l'avenue du Midi. Le trafic péjore notamment la qualité de vie des riverains.

Objectifs

- Limitation du trafic de transit sur cet axe collecteur au profit des axes structurants.
- Respect de la hiérarchie du réseau routier.
- Amélioration de la qualité de vie des riverains.

Description

Les travaux consistent à :

- Renforcer les mesures de dissuasion du transit pour atteindre les objectifs du compartimentage.

Opportunité

Le compartimentage dans le centre de Fribourg, et la fermeture du secteur de l'avenue de la Gare au trafic individuel motorisé (TIM), tendront à inciter le report de trafic de transit sur les axes secondaires. Si les mesures de modération actuelles sont nécessaires, elles ne paraissent pas suffisantes. Ce compartimentage constitue donc une mesure essentielle du PA3 (mesure d'accompagnement indissociable à la fermeture du secteur de l'avenue de la Gare au trafic TIM).

Utilité

C1: améliore la sécurité et contribue à l'attractivité des mobilités douces (MD).

C2: en réduisant le trafic de transit et en améliorant la qualité de l'espace public, renforce la qualité de vie de ce secteur.

C3: améliore, par la réorganisation des circulations et la modération des vitesses la sécurité de tous les usagers.

C4: diminue ou reporte le trafic sur des axes adaptés, réduit les vitesses, minimisant ainsi les nuisances environnementales.

Réalisation

Calendrier de remise de l'avant-projet

Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux: 2021

Date prévue de la mise en service: 2022

Etat de la coordination

Pas d'état de coordination

Information préalable

Coordination en cours

Coordination réglée

Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur

Plan directeur cantonal en cours de révision.

Financement

Part fédérale:

Part cantonale:

Part communale:

Compétences

Instance responsable

Commune de Fribourg

Instances concernées

Tâche de l'Agglomération

Soutient la commune dans sa démarche.

Tâche des communes

Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.

Tâche du canton

Soutient la commune dans sa démarche, celle-ci ayant une délégation de compétence concernant le réseau routier.

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

-

Mesures A du PA2 en relation

-